

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la  
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de  
Lunéville

Pôle d'Equilibre  
Territorial et Rural  
Pays du Lunevillois

## DELIBERATION

### COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à vingt heures trente, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 17/09/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le  
conseil doit être composé : .... 15

Nombre de conseillers en  
exercice : ..... 40

Date de convocation :  
17 septembre 2024

**Présidence** : Philippe DANIEL, président.

#### **Etaient présents :**

Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Linda KWIECIEN, Jacques LAVOIL, Thierry MERCIER, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Laurie PERISSE, Evelyne SASSETTI, Christophe SONREL, Rémi VUILLAUME

**Mandat de procuration** : Jean-Claude BAZIN à Philippe ARNOULD, Fabrice BOYER à Philippe DANIEL, Maurice HERIAT à Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN à Murielle GRIFFOUL, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Gérard RITZ à Jean-Paul FRANCOIS, Matthieu SIGIEL à Bruno MINUTIELLO, René WAGNER à Jacques LAVOIL

**Absents** : Pierre-Jean COURBEY, Christian GEX, Olivier MARTET

**Secrétaire de séance** : Madame Evelyne SASSETTI

Membres présents.....19  
Absents ayant donné mandat de procuration.....8  
Absents.....3  
Votants.....227

#### **Délibération 2024 047**

#### **RENOVATION ENERGETIQUE**

#### **Approbation de la convention avec le SDE54**

| Conseillers<br>présents | Suffrages<br>exprimés<br>avec<br>pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non<br>participant |
|-------------------------|--|------|--------|------------|--------------------|
| 19                      | 8  | 27   | 0      | 0          | 0                  |

*Convention en annexe*

En 2020, une première convention de partenariat avait été signée entre le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle et le PETR du Pays du Lunévillois. Elle prévoyait un soutien financier du SDE54 au fonctionnement du service de Conseil en Energie Partagé mis en place en tant qu'il devait participer à des actions de maîtrise de la demande en énergie sur le territoire.

La présente délibération vise la validation par le Comité de Pôle de la nouvelle convention de partenariat pour la période 2024 à 2026. Elle prévoit, comme la précédente, une partie forfaitaire (P1) liée au nombre d'habitants des communes hors Lunéville, de l'ordre de 5800eur par an, ainsi que d'éventuels paiements à l'acte sur justificatifs (P2).

Le Comité du Pôle, après avoir pris connaissance de la convention mise en annexe et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention de partenariat 2024-2026 pour la Maitrise de l'énergie (SDE),
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention liant les deux parties,
- **PRECISE** que les recettes seront inscrites au budget principal 2024 et suivants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 26 septembre 2024  
Philippe DANIEL,  
Président.

